



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250109

Domaine : 5.7

Date de convocation : 7 février 2025

Date de l'affichage : 7 février 2025

Date d'affichage de la délibération : 14 février 2025

Objet: 09 - Intégration de la commune de Cergy au Service Commun des Systèmes d'Information du territoire de Cergy-Pontoise : avenant n°5 à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Joëlle MARTINEZ a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Madame Sylvie MORELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 17 mars 2016 adoptant le schéma de mutualisation du territoire de Cergy-Pontoise,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mai 2017 sur la convention relative à la création d'un service commun des systèmes d'Information (SCSI) entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et 3 villes de l'agglomération (Eragny sur Oise, Neuville sur Oise et Courdimanche),

Avis de réception en préfecture
053 2 19 502 164 20250109-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

VU la délibération du Conseil municipal du 29 novembre 2017 approuvant la convention relative à la création du Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI),

VU les délibérations du Conseil municipal du 25 novembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 pour l'intégration au SCSI des communes de Vauréal à partir du 1^{er} juillet 2019 et de Boisemont à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU les délibérations du 29 février 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 pour l'évolution du modèle financier et du catalogue du SCS et l'avenant n°4 pour l'intégration au SCSI de la commune de Pontoise à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'avenant n°5 à la convention proposée par la CACP afin de prendre en compte plusieurs évolutions du service Commun, à savoir :

- Une évolution du périmètre géographique par l'intégration de la commune de Cergy,
- L'actualisation du parc des terminaux et leur répartition entre les collectivités adhérentes,
- La répartition des licences Microsoft entre les collectivités adhérentes,
- La description et la répartition des licences Adobe et Autodesk entre les collectivités adhérentes,
- L'évolution de la part de l'activité des agents du SCSI qui est réservée à l'accompagnement des demandes spécifiques sur le volet informatique des projets techniques telle que la gestion technique des bâtiments, des contrôles d'accès ou de la vidéo protection,
- L'intégration des nouveaux profils techniques dans la nouvelle organisation pour être en mesure de répondre à ces demandes d'accompagnement.

CONSIDERANT la volonté de la ville de Cergy d'intégrer le Service Commun des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention initiale signée par la CACP avec les villes déjà membres du SCSI, ainsi que tous les documents liés à sa mise en œuvre (charte informatique, etc.)

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Date de réception en préfecture
095-219502184-20250213-20250109-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025